



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل



# Plan stratégique 2017-2020



# TABLE DES MATIÈRES

NOTRE VISION .....	4
NOTRE MISSION .....	4
NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX .....	4
NOTRE APPROCHE .....	5
NOS GROUPES CIBLES .....	6
NOS DOMAINES D'INTERVENTION .....	7
NOS ORIENTATIONS	
1. L'émergence de systèmes de protection de l'enfant .....	8
2. Un plaidoyer effectif .....	10
3. Une excellence opérationnelle pour l'atteinte de nos objectifs .....	12
CE QUE SIGNIFIE POUR NOUS .....	14
SYNOPTIQUE .....	18



## NOTRE VISION

Un monde où chaque enfant, fille ou garçon, jouit de ses droits en toute égalité et en toute circonstance.

## NOTRE MISSION

Notre mission est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs.

Pour faire des droits de l'enfant une réalité, nous travaillons au renforcement des systèmes de protection de l'enfant et des compétences de celles et ceux qui œuvrent directement auprès des enfants.

*Depuis la création du Bureau, nous sommes intervenus en sept langues dans près de 45 pays, où plus de 50 000 intervenantes et intervenants ont été formés pour mieux protéger les droits de centaines de milliers d'enfants.*

## NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Nos principes fondamentaux reposent sur les quatre principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant, à savoir la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, le principe de non-discrimination, le droit à la vie, à la survie et au développement, et le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation.



## NOTRE APPROCHE

### Protection de l'enfant

Nous veillons à la protection et au respect de la dignité et des droits des enfants concernés par les interventions de l'IBCR. Dans nos actions, nous appliquons des mesures de confidentialité, de signalement et d'accès à la justice en tenant compte de la santé physique et psychologique de l'enfant.

### Participation de l'enfant

Nous valorisons le droit des filles et des garçons d'exprimer librement leur opinion et d'être actrices et acteurs de leur propre développement, tout en tenant compte de leur capacité évolutive, de leur bien-être et de leur intérêt supérieur.

### Approche systémique et intégrée

Nous croyons que le renforcement du système de protection par la professionnalisation des pratiques et la normalisation des interactions entre les enfants et les actrices et acteurs de ce système constitue l'approche la plus durable et la plus efficace, permettant d'intégrer une vision holistique du milieu dans lequel l'enfant évolue.

### Approche fondée sur les droits

Par notre approche fondée sur les droits, nous abordons l'enfant comme une personne citoyenne à part entière dont les droits doivent être respectés au présent selon ses capacités, et non pas comme une personne bénéficiaire dont les besoins doivent être comblés. Notre approche, fondée sur le concept d'autonomisation des parties prenantes, permet également d'identifier les obligations des gouvernements et des institutions responsables dans la mise en œuvre d'actions sur le plan législatif, politique, économique, social et culturel.

### Égalité entre les filles et les garçons

Nous croyons que tous les enfants sont égaux en droits, et nos programmes veillent à promouvoir de façon significative la participation et l'équité entre les filles et les garçons.

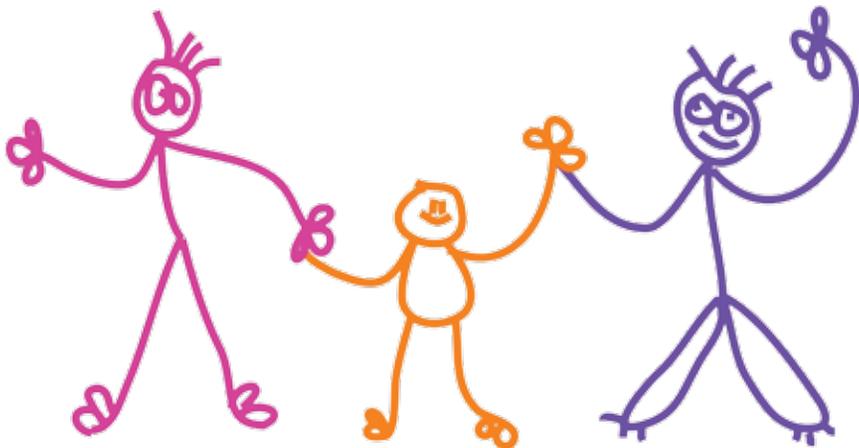
## NOS GROUPES CIBLES

### Directs

- Les gouvernements, les décideurs politiques, le législateur et les leaders d'opinion
- Les forces de défense et de sécurité
- Le personnel de justice
- Le personnel du domaine social
- La société civile locale, nationale et internationale
- Le secteur privé formel et informel

### Indirects

- LES ENFANTS
- Les autres acteurs du système de protection, qu'ils soient formels (enseignants, soignants, médias, entraîneurs sportifs, etc.) ou non formels (familles, communautés, chefs religieux ou traditionnels)



## NOS DOMAINES D'INTERVENTION

### Enfants et justice

Nous veillons à la protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels, mais aussi des enfants qui sont en conflit avec la loi, en réponse aux besoins d'assistance exprimés par les gouvernements, les professionnels ainsi que par les filles et les garçons qui sont eux-mêmes en contact avec ce système. Pour faire respecter les droits de l'enfant en contact avec la justice pénale et civile, nous plaçons la trajectoire des filles et des garçons dans l'expérience judiciaire au cœur de cette vision pédagogique, participative et multisectorielle.



Formation de la police nationale – Yémen – 2014

### Exploitation et violences faites aux enfants

Avec nos partenaires, nous cherchons à prévenir toutes les formes d'exploitation, de violence, d'abus et de négligence envers les enfants. Celles-ci incluent l'exploitation sexuelle (notamment dans l'industrie du tourisme et des voyages), la pornographie mettant en scène des enfants, la violence urbaine ou armée, la traite d'enfants, les mariages précoces ou forcés, les pires formes de travail des enfants, ou toute autre pratique préjudiciable à la survie et au développement de l'enfant. Nous veillons à ce que les enfants soient mieux protégés, et à ce que ceux qui sont confrontés aux différentes formes d'exploitation et de violence soient protégés, écoutés et respectés.



Campagne de lutte contre l'exploitation sexuelle – Costa Rica – 2013

### Enfants et situations d'urgence

Nous travaillons pour que les droits de l'enfant soient protégés et promus lors de situations d'urgence causées par des crises, des conflits armés ou des catastrophes naturelles, notamment celles liées aux changements climatiques. Grâce au renforcement des capacités de l'ensemble des actrices et acteurs impliqués dans l'action humanitaire, nous visons l'application effective des lois et des normes nationales, régionales et internationales en termes de savoir-faire et savoir-être durables.



Formation des forces de défense et de sécurité – Niger – 2013

## 1. L'ÉMERGENCE DE SYSTÈMES DE PROTECTION DE L'ENFANT COHÉRENTS ET FORTS DANS LE MONDE

Objectifs	Indicateurs et cibles
1.1 Contribuer au renforcement significatif des systèmes de protection de l'enfant de façon durable et participative (hors Canada)	Nombre de processus de renforcement des compétences de groupes cibles nationaux travaillant directement auprès des enfants ● CIBLE : 50 processus de renforcement réalisés dans 25 pays
1.2 Veiller à ce que les trois domaines d'intervention (justice, violence et exploitation, et urgence) soient intégrés de façon équilibrée au sein de la programmation du Bureau	Taux de représentation de chaque domaine d'intervention dans la programmation de l'IBCR ● CIBLE : 25% (au minimum)
1.3 Contribuer au renforcement des systèmes de protection de l'enfant au Québec et au Canada	Nombre de secteurs du système de protection de l'enfant renforcés au Québec et au Canada ● CIBLE : 3 secteurs renforcés

## NOS PILIERS D'ACTION

### Renforcement des systèmes de protection de l'enfant

**NOTRE IMPACT :** des enfants mieux protégés par des systèmes de protection sensibles à leurs droits

Exemples de notre expertise technique :

- Production d'outils, de guides de référence et de normes
- Organisation de formations et de formations de formateurs
- Intégration de cours techniques sur les droits de l'enfant au niveau initial, continu et spécialisé au sein des cursus de formation nationale de diverses écoles professionnelles
- Réalisation d'évaluations, d'analyses comparatives, d'états des lieux et de cartographies
- Publication de recherches axées sur l'action
- Élaboration de cahiers des charges, de procédures internes et de modes opératoires normalisés destinés à des services spécialisés intervenant auprès des enfants

### Accompagnement institutionnel et plaidoyer

**NOTRE IMPACT :** des institutions capables de jouer pleinement leur rôle dans l'intérêt supérieur de l'enfant

Exemples de notre dialogue politique :

- Appui à des campagnes nationales et internationales de sensibilisation et de plaidoyer
- Mise en place d'alliances, de partenariats et de réseaux
- Soutien à l'adoption et à la mise en œuvre de réformes législatives, de modes opératoires normalisés, de politiques internes et de budgétisation axée sur les enfants
- Partage de pratiques prometteuses et d'analyses régionales
- Animation d'ateliers de réflexion à l'échelle régionale et internationale

## 2. UN PLAIDOYER EFFECTIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES ET PROGRAMMES NATIONAUX INTÉGRÉS DE PROTECTION DE L'ENFANT

Objectifs	Indicateurs et cibles
2.1 Influencer et accompagner les approches, les politiques et les mesures prises par les autorités de l'administration publique en faveur des droits de l'enfant (hors Canada)	<p>Nombre de pays accompagnés et de décisions prises en faveur de changements significatifs au sein de leur système de protection de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● CIBLE : 25 pays accompagnés et 15 décisions prises</li> </ul>
2.2 Influencer et accompagner les approches, les politiques et les mesures prises par les autorités de l'administration publique québécoise et canadienne en faveur des droits de l'enfant à partir de nos expériences et leçons apprises à l'échelle internationale	<p>Nombre de décisions prises en faveur de changements significatifs au sein du système de protection de l'enfant québécois, canadien et au sein des pays ciblés par les politiques étrangères canadiennes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● CIBLE : 5 décisions prises</li> </ul>
2.3 Influencer efficacement les actrices et acteurs impliqués en faveur des droits de l'enfant par le renforcement de notre positionnement sur la scène internationale	<p>Nombre de réseaux de partenaires et d'événements phares sur les droits de l'enfant soutenus à l'échelle internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● CIBLE : 5 réseaux et 5 événements</li> </ul>

### LE PLAIDOYER

À l'IBCR, le plaidoyer désigne toute démarche visant à influencer des positions, décisions et politiques publiques en faveur de la promotion et d'une protection optimale des droits de l'enfant. La stratégie de plaidoyer réfère donc à l'ensemble des actions à réaliser au cours d'une période donnée afin d'atteindre les objectifs de changement ou de réforme identifiés au sein d'un système de protection de l'enfant.

### Accompagner le changement dans l'action locale et nationale

Notre plaidoyer s'inscrit dans un cadre stratégique impliquant des analyses contextuelles étoffées précisant les étapes, les cibles, les techniques et le budget pour sa mise en œuvre. Nous entreprenons des actions de mise en réseau, d'accompagnement institutionnel, d'établissement d'un dialogue politique constructif et de sensibilisation afin d'influencer les intervenants-clefs et de favoriser une plus grande implication et une meilleure appropriation de la démarche. Adaptées aux différents projets et aux contextes socio-politiques dans lesquels elles interviennent, nos actions de plaidoyer sont mises en place de manière transversale dans tous nos projets, permettant de profiter des réseaux locaux pour des résultats durables.

### Accompagner le changement sur la scène régionale et internationale

Forts des leçons tirées et des apprentissages issus de nos expériences programmatiques à l'échelle nationale, nous ciblons les lieux et les occasions où nous croyons pouvoir faire une différence, en contribuant, avec des preuves convaincantes, à un changement de pratiques et en exerçant une influence positive sur les décisions en faveur des droits de l'enfant. Nous misons sur les dynamiques régionales et internationales en capitalisant sur les rapports de force existants entre acteurs et actrices impliqués, dans le but de favoriser des choix qui incarnent une vision systémique et intégrée des droits de l'enfant. Notre plaidoyer institutionnel demeure lié aux axes stratégiques de programmation et s'appuie sur des pratiques dont les résultats positifs sont démontrés et documentés, plutôt que de se positionner de manière indifférenciée sur les enjeux touchant les droits de l'enfant de manière générale.

### NOS PARTENAIRES DE PLAIDOYER

- Les **filles et garçons** ciblés dans les projets
- Les **groupes cibles** avec lesquels nous travaillons (ex. : praticiens et praticiennes du domaine social, forces de défense et de sécurité, personnel de la justice, policiers, société civile, etc.)
- Les **institutions nationales, régionales et internationales** chargées de surveiller l'application des droits de l'enfant (ex. : Ombudspersonnes, Comité des droits de l'enfant des Nations Unies)
- La **société civile nationale et internationale**
- Les **coalitions et consortium**
- Les **bailleurs de fonds**
- Les **agences onusiennes**

### 3. UNE EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE POUR L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS

Objectifs	Indicateurs et cibles
3.1 Améliorer notre performance dans l'atteinte des résultats et développer et mettre en œuvre des programmes de qualité intégrant les leçons apprises	<p>Actions entreprises pour systématiser les analyses de nos processus et de rendement dans le cadre des activités de l'IBCR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● CIBLE : bilan des actions annuel</li> </ul>
3.2 Favoriser une culture apprenante au sein de l'organisation afin de demeurer un centre d'expertise technique novateur	<p>Actions entreprises pour créer des espaces internes de développement d'analyses critiques et de transfert de connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● CIBLE : bilan des actions annuel</li> </ul>
3.3 Maintenir la santé financière de l'organisation afin d'atteindre nos objectifs et d'accomplir notre mission	<p>Des partenariats diversifiés et une croissance contrôlée des actions de l'IBCR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● CIBLE : deux nouveaux bailleurs de fonds et une augmentation du budget de 10 à 20% par an</li> </ul>
3.4 Favoriser la collaboration, la participation, la responsabilisation et la satisfaction au travail	<p>Les politiques de ressources humaines et de développement professionnel mises à jour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● CIBLE : annuel</li> </ul>

### LE SUIVI, L'ÉVALUATION ET L'APPRENTISSAGE

#### Suivi et évaluation

Le système suivi-évaluation vise à améliorer nos stratégies internes et externes. Nous sommes engagés dans un processus d'amélioration de nos politiques et pratiques en suivi-évaluation. Nous avons la volonté d'opérer un suivi continu de nos projets, en collectant et en

analysant de façon systématique les informations permettant de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs établis avant la phase de mise en œuvre. Cette démarche nous permet d'adapter nos stratégies pour les activités en cours et de mieux concevoir celles à venir. Nous réalisons des évaluations qui nous renseignent sur les changements importants que nos interventions apportent, en déterminant leur pertinence, leur efficacité, leur impact et leur durabilité. Nous cherchons à démontrer les effets de nos actions, et à mieux apprécier notre contribution en termes d'impact sur les enfants.

#### Apprentissage

Une fois le système de suivi-évaluation en place, le processus d'apprentissage permet de fermer la boucle en intégrant les différents niveaux de leçons apprises aux opérations en cours ou à venir. Dans notre volonté d'être une organisation apprenante, nous poursuivons le double objectif de tirer des leçons de nos expériences actuelles et de dresser un bilan des interventions passées. Plusieurs niveaux d'apprentissage interviennent dans le cadre de notre stratégie :

- Des évaluations-suivis dans le cadre des projets actuellement mis en œuvre pour un apprentissage immédiat
- Des évaluations finales des projets actuellement mis en œuvre pour un apprentissage à moyen terme
- Des évaluations ex-post (évaluations d'impact) de projets clos pour un apprentissage à long terme

Pour nous, un programme de qualité doit au minimum se conformer aux six critères de base suivants :

- 1. Pertinence** : est-ce que l'intervention répond à un réel besoin ?
- 2. Efficacité** : est-ce que l'intervention a permis d'atteindre les objectifs fixés ?
- 3. Efficience** : est-ce que les ressources affectées ont été utilisées de manière optimale ?
- 4. Impact** : est-ce qu'à moyen et long terme, un changement est observable pour les bénéficiaires directs du projet ainsi que pour les communautés ou personnes indirectement touchées ?
- 5. Pérennité** : est-ce que les résultats sont durables une fois le projet clos ?
- 6. Éthique** : est-ce que l'intervention respecte notre politique de protection de l'enfant, nos lignes directrices sur la participation de l'enfant et celles sur l'égalité entre les filles et les garçons ?

## CE QUE SIGNIFIE POUR NOUS...

**Accompagner** : notre accompagnement se veut constructif, respectueux et humble, et vise l'autonomisation des personnes ou des institutions concernées. Notre démarche de soutien est orientée vers la prise en compte des contextes, la participation volontaire et active des personnes intéressées et le partage de connaissances et d'expertises, dans l'ensemble de nos actions.

**Durable** : toutes nos actions visent des résultats qui perdurent au-delà de la période de mise en œuvre du projet afin que les droits de l'enfant puissent être intégrés, garantis et défendus dans les pays et les régions d'intervention.

**Influencer** : nos interventions visent avant tout à susciter des réactions. Pour nous, influencer implique d'orienter et d'encourager de façon proactive les actrices et les acteurs du système de protection de l'enfant dans leur exercice d'analyse, de prise de décision et de suivi en faveur des droits de l'enfant.

**Intégré** : nos actions s'inscrivent dans une approche systémique, suivant une conception holistique du système de protection, ce qui permet de veiller à ce que les résultats fassent partie intégrante du savoir-faire des acteurs et actrices impliqués.



**Participatif** : nos programmes sont développés et mis en œuvre avec des partenaires divers, en impliquant les enfants chaque fois que cela est possible. Il est primordial pour l'IBCR de valoriser le rôle des partenaires et des enfants dans le développement de solutions innovantes et dans les prises de décision les concernant.

**Significatif** : nous œuvrons sans relâche afin que nos interventions en renforcement du système de protection de l'enfant et notre plaidoyer aient une portée notable et marquante d'un point de vue qualitatif dans la vie des enfants et qu'ils soient riches de sens pour les personnes concernées.

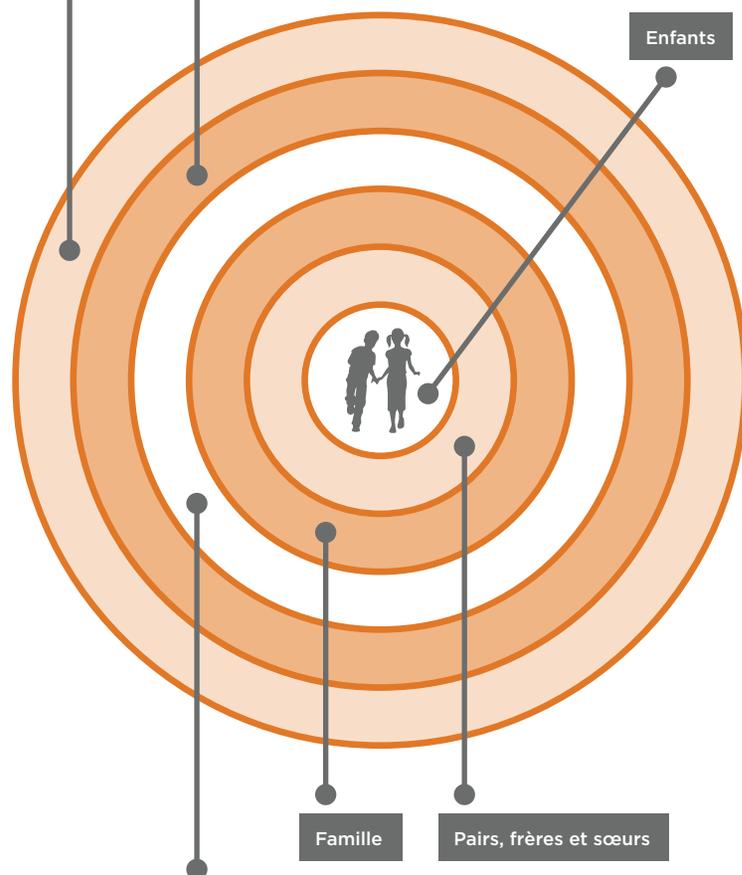


Projet d'étude sur les exploitations faites aux enfants — Madagascar — 2017

## Système de protection de l'enfant

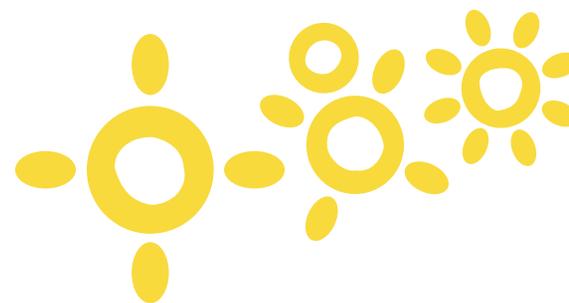
La communauté internationale, avec les normes internationales, les acteurs humanitaires et de développement international, les organes de surveillance des Nations Unies sur les droits de la personne, les organisations régionales et internationales, etc.

Les institutions nationales, comme les ministères de la Santé, de l'Éducation, de l'Intérieur, des Affaires sociales, les coalitions d'ONG, les comités thématiques de lutte contre diverses formes d'exploitation, les médias, les syndicats, les ordres professionnels, la loi, le parlement et le cabinet du chef de l'État, etc.



Communauté, allant du brigadier scolaire au commerçant, en passant par le policier, le travailleur social, l'enseignant, le procureur, le voisin, le chauffeur d'autobus, l'infirmière, les acteurs communautaires ou encore le chef religieux

**Système de protection de l'enfant :** quel que soit l'endroit du monde où il se trouve, que la communauté à laquelle il appartient soit riche ou défavorisée, urbaine ou rurale, pacifique ou en proie à un conflit armé, vieillissante, multiethnique, qu'elle soit branchée sur Internet, pourvue ou dépourvue de services publics, chaque enfant évolue au sein d'un système de protection. Ce système est composé d'autres filles et garçons, d'hommes et de femmes et d'institutions, qui ont tous un rôle à jouer pour créer un environnement protecteur autour de l'enfant. Le diagramme ci-contre illustre le fait que le système de protection de l'enfant repose d'abord et avant tout sur l'enfant lui-même, et tient compte de ses capacités évolutives, de son point de vue, de son potentiel, de ses forces, mais aussi de ses faiblesses. Les cercles concentriques les plus rapprochés de l'enfant rassemblent les personnes qui sont habituellement les plus proches de ce dernier, en qui il a le plus confiance, et qui ont une influence majeure sur son développement. Plus on s'éloigne de l'enfant, plus le niveau d'action devient multilatéral. La responsabilité de la protection de l'enfant ne s'estompe pas à mesure que l'on s'éloigne du centre, au contraire. Par exemple, le cinquième cercle fait ressortir l'importance des fonctionnaires, des parlementaires, des chefs de gouvernement et, plus largement, des décideurs, qui doivent faire le nécessaire pour que les lois et les politiques élaborées en matière de droits de l'enfant soient en harmonie avec les normes internationales applicables, pour que soient offerts des services adaptés aux enfants, pour que leur processus de prise de décision tienne compte de l'opinion des principaux intéressés, et que soit mis en place un cadre social où les comportements et les pratiques adaptés aux enfants soient la norme en vigueur. Le système de protection de l'enfant se fonde également sur des lois et des politiques, des services sociaux, des cultures et des attitudes, qui viennent outiller les actrices et acteurs de ce système pour leur permettre de protéger et de promouvoir adéquatement les droits de l'enfant.



# SYNOPTIQUE

## ORIENTATION 1 : L'ÉMERGENCE DE SYSTÈMES DE PROTECTION DE L'ENFANT COHÉRENTS ET FORTS PARTOUT DANS LE MONDE

AXES	OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement des systèmes de protection de l'enfant</li> <li>● Accompagnement institutionnel</li> </ul>	1.1 Contribuer au renforcement significatif du système de protection de l'enfant de façon durable et participative (hors Canada)	Nombre de processus de renforcement des compétences de groupes cibles nationaux travaillant directement auprès des enfants ● CIBLE : 50 processus de renforcement réalisés dans 25 pays
	1.2 Veiller à ce que les trois domaines d'intervention (justice, violence et exploitation, et urgence) soient intégrés de façon équilibrée au sein de la programmation du Bureau	Taux de représentation de chaque domaine d'intervention dans la programmation de l'IBCR ● CIBLE : 25 % (au minimum)
	1.3 Contribuer au renforcement des systèmes de protection de l'enfant au Québec et au Canada	Nombre de secteurs du système de protection de l'enfant renforcés au Québec et au Canada ● CIBLE : 3 secteurs renforcés

## ORIENTATION 2 : UN PLAIDOYER EFFECTIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES NATIONAUX INTÉGRÉS DE PROTECTION DE L'ENFANT

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement du changement dans l'action locale et nationale</li> <li>● Accompagnement du changement sur la scène régionale et internationale</li> </ul>	2.1 Influencer et accompagner les approches, les politiques et les mesures prises par les autorités de l'administration publique en faveur des droits de l'enfant (hors Canada)	Nombre de pays accompagnés et de décisions prises en faveur de changements significatifs au sein de leur système de protection de l'enfant ● CIBLE : 25 pays accompagnés et 15 décisions prises
	2.2 Influencer et accompagner les approches, les politiques et les mesures prises par les autorités de l'administration publique québécoise et canadienne en faveur des droits de l'enfant à partir de nos expériences et leçons apprises à l'échelle internationale	Nombre de décisions prises en faveur de changements significatifs au sein du système de protection de l'enfant québécois, canadien et au sein des pays ciblés par les politiques étrangères canadiennes ● CIBLE : 5 décisions prises
	2.3 Influencer efficacement les actrices et acteurs impliqués en faveur des droits de l'enfant par le renforcement de notre positionnement sur la scène internationale	Nombre de réseaux de partenaires et d'événements phares sur les droits de l'enfant soutenus à l'échelle internationale ● CIBLE : 5 réseaux et 5 événements

## ORIENTATION 3 : UNE EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE POUR L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Suivi et évaluation</li> <li>● Apprentissage</li> <li>● Durabilité</li> </ul>	3.1 Améliorer notre performance dans l'atteinte des résultats et développer et mettre en œuvre des programmes de qualité intégrant les leçons apprises	Actions entreprises pour systématiser les analyses de nos processus et de rendement dans le cadre des activités de l'IBCR ● CIBLE : bilan des actions annuel
	3.2 Favoriser une culture apprenante au sein de l'organisation afin de demeurer un centre d'expertise technique novateur	Actions entreprises pour créer des espaces internes de développement d'analyses critiques et de transfert de connaissances ● CIBLE : bilan des actions annuel
	3.3 Maintenir la santé financière de l'organisation afin d'atteindre nos objectifs et d'accomplir notre mission	Des partenariats diversifiés et une croissance contrôlée des actions de l'IBCR ● CIBLE : deux nouveaux bailleurs de fonds et une augmentation du budget de 10 à 20 % par an
	3.4 Favoriser la collaboration, la participation, la responsabilisation et la satisfaction au travail	Les politiques de ressources humaines et de développement professionnel mises à jour ● CIBLE : annuel



L'équipe de l'IBCR, c'est:

- 9 membres du Conseil d'administration provenant de six pays
- Plus de 30 professionnels experts au siège et sur le terrain
- Plus de 40 stagiaires qualifiés chaque année
- Plus de 20 coopérants volontaires déployés dans neuf pays chaque année



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

805, rue Villeray, Montréal, Québec H2R 1J4 Canada

Tél. +1 514 932 7656 Téléc. +1 514 932 9453 [info@ibcr.org](mailto:info@ibcr.org) [www.ibcr.org](http://www.ibcr.org)



ISBN 978-1-928031-47-5